



Développement durable

**Note à
Madame et Messieurs les membres du Conseil d'Administration**

Concerne : COGEFé - Rapport d'activité 2004
affaire traitée par Christian Grego - int. 8510

1. INTRODUCTION

Le COGEFé, Comité genevois pour l'utilisation du fonds d'éco-électricité SIG, s'est constitué dans le cadre du développement et de la commercialisation des produits SIG Vitale Vert en 2002. Il est formé de représentants d'associations environnementales, du DIAE et de SIG. Ses membres sont :

Bureau opérationnel :

M. Grego, Président du COGEFé - Direction générale SIG
M. Sidler, secrétaire du COGEFé - Cellule Environnement-Rhône SIG
Mme Faidide, assistante administrative
Mme Degoumois, assistante administrative

Membres avec voix décisionnelles :

Mme Durouvenoz, Pro Natura – Genève
Mme Oggier, WWF-Genève, remplacée en cours d'année par M. Perroulaz
M. Heer, Service cantonal du Lac et des Cours d'Eau
M. Dalang, membre du Conseil d'administration de SIG
M. Wisard, Domaine cantonal de l'eau
M. Dändliker, Service des Forêts, de la protection de la Nature et du Paysage
M. Hayoz, président de la Commission de la Pêche du canton de Genève
M. Guinand, SIG – Service de l'environnement
M. Sommer, Société des Forces motrices de Chancy-Pougny

Ce comité a pour mission de définir et planifier des mesures d'amélioration écologique dans et autour de la rade et du bassin versant du Rhône genevois ainsi que de coordonner et surveiller leur exécution.

Les statuts du COGEFé, qui fixent ses objectifs, établissent sa structure et règlent son fonctionnement, ont été approuvés par le Conseil d'Administration de SIG dans sa séance du 26 septembre 2002. Durant l'exercice 2004, le COGEFé s'est réuni en séance plénière à 5 reprises, soit les 2 février, 10 mai, 20 septembre, 8 novembre et 13 décembre.

Le présent rapport expose brièvement ses actions, qui, au cours de sa deuxième année d'activité, ont pour l'essentiel consisté dans :

- La mise en œuvre et le suivi des mesures précédemment adoptées.
- La sélection concertée d'un paquet d'actions prioritaires à inscrire dans le programme d'investissements 2005.

La Direction générale de SIG assure la présidence du COGEFé. La Cellule Environnement-Rhône de SIG est chargée de la coordination et du pilotage des mesures adoptées.

2. CONCLUSION DU PROGRAMME DE MESURES 2003

Deux mesures figurant au programme 2003 ont été achevées en 2004. Il s'agit de :

Création de biotopes pour insectes, batraciens et autres représentants de la faune genevoise

L'objectif de cette mesure était de créer des biotopes le long du Rhône, notamment pour le crapaud sonneur à ventre jaune, une espèce en régression. L'étude réalisée par Viridis Environnement SA a permis la création de 20 petits biotopes au printemps 2004.

Coût final: 26'000.- CHF
Budget voté : 30'000.- CH ± 20 %

Démolition d'ouvrages désaffectés le long du Rhône

A partir du recensement d'ouvrages désaffectés ou « sauvages » le long du Rhône réalisé en automne 2003, une vingtaine d'installations ont été démantelées. Cette opération a permis d'évacuer près de 14 m³ de bois, 28 m³ de ferraille et 6 m³ de béton. Une vingtaine de pneus, un bateau et un scooter coulés ainsi que divers déchets ont également été retirés du fleuve.

Coût final: 35'500.- CHF
Budget voté : 30'000.- CH ± 20 %

3. PROGRAMME DE MESURES 2004

Le programme d'investissements adopté par le COGEFé lors de l'Assemblée générale ordinaire du 2 février 2004 comprenait les 5 mesures suivantes :

- Renaturation à l'aval de Verbois par le désenrochement d'un tronçon-test du canal de fuite.
- Adaptation de la passe à poissons pour les castors du barrage du Seujet.
- Participation à une mesure de réhabilitation à l'amont d'un affluent du Rhône genevois en France voisine.
- Végétalisation de la toiture du bâtiment du quai de chargement des barges.
- Organisation d'un appel de projets en relation avec l'écologie du Rhône.

3.1 Mesure No 1 - Renaturation à l'aval de Verbois

L'objectif de cette mesure est de diversifier les habitats aquatiques en modifiant les berges du Rhône par des pentes douces afin de faciliter le transit de la faune désirant traverser le fleuve et favoriser un enrochement sans ombrage favorable aux reptiles, notamment la couleuvre vipérine.

Le rapport d'étude établi en 2004 par le bureau Schälchli, Abegg + Hunzinger présente le concept technique dont la réalisation s'effectuera au printemps 2005. Le bureau Ecotec, chargé de l'aspect biologique a assuré la liaison avec le plan de gestion des Teppes.

La demande d'autorisation de construire a été déposée le 23 décembre 2004.

Budget voté : 50'000.- CHF \pm 20 %
Participation DIAE : 50'000.- CHF

3.2 Mesure No 2 - Adaptation de la passe à poissons pour les castors du barrage du Seujet

Partant de la constatation que le barrage du Seujet est infranchissable pour le castor, le COGEFé a adopté cette mesure qui consiste à aménager un nouveau système de passe à poissons améliorant le transit de la faune piscicole, tout en évitant au castor de rester piégé dans le dispositif s'il venait à y tomber.

Un aménagement simple a été étudié pour rendre possible un échange entre les différentes populations de castor dispersées dans le canton. Ce projet a été conçu en collaboration avec l'association « Contact castor ».

La variante retenue consiste en une construction légère en bois permettant le passage facilité du barrage du Seujet par le castor.

Un nouveau système de passe à poissons, remplaçant le système actuel de passe à bassins successifs, a également été étudié avec le bureau Hydro Solar. Il s'agit d'un ensemble de « brosses » composées de tiges flexibles, chaque élément comportant plusieurs tiges assemblées et enrées dans une plaque de base. Les différentes plaques sont disposées dans le fond en béton de la passe à poissons actuelle, avant d'être recouvertes de gravier. Les éléments en « brosse » sont disposés afin de satisfaire les exigences liées aux vitesses d'écoulement dans la passe et permettre le passage de toutes les espèces de poissons.

La demande d'autorisation de construire a été déposée le 15 janvier 2005.

Budget voté : 30'000.- CHF \pm 20 %, uniquement pour la partie concernant les castors, la mesure relative aux poissons étant assurée par SIG.

3.3 Mesure No 3 - Participation à une mesure de réhabilitation d'un affluent du Rhône genevois en France voisine

Le COGEFé a procédé à une recherche de projets potentiellement intéressants en France voisine, à l'amont des cours d'eau genevois. Son choix s'est porté sur ASTERS (Agir pour la sauvegarde des territoires et des espèces remarquables ou sensibles), une association à but non lucratif, fondée en 1982. Celle-ci a soumis au COGEFé un projet de nettoyage et de restauration d'une zone alluviale de l'Arve située à une quarantaine de kilomètres de la frontière.

Après une visite sur place d'une délégation du Comité, les membres ont décidé de participer financièrement à ce projet de renaturation, le site présentant une diversité de milieux caractéristique des forêts alluviales du Rhône.

Les actions prévues

Un premier débroussaillage des terrasses sèches, commencé en 2003, sera poursuivi pour des raisons botaniques et entomologiques. Des travaux de renaturation de l'ancien méandre seront réalisés, tels que le nettoyage des dépôts sauvages, la suppression d'une tache de renouée du japon (plante invasive indésirable) et la remise en lumière des bords de l'ancien méandre. Cet apport de lumière favorisera plusieurs espèces végétales spécifiques ainsi que les odonates (libellules).

Les connexions avec l'Arve seront également restaurées en mettant à profit un méandre proche encore actif en période de hautes eaux.

Les études menées en 2004 permettront la réalisation des actions prévues dans le courant du printemps 2005. Une convention de subventionnement sera signée entre ASTERS et le COGEFé à cet effet.

Budget voté : 30'000.- CHF

3.4 Mesure No 4 - Végétalisation de la toiture du bâtiment du quai de chargement des barges

Afin d'améliorer l'intégration paysagère d'infrastructures industrielles, le COGEFé a décidé de végétaliser la toiture du bâtiment du quai de chargement des barges assurant l'acheminement de déchets aux Cheneviers.

Le type de végétation choisie reproduit les principes des milieux naturels. Elle permet de garder toutes les fonctions de protection de la toiture actuelle, elle possède un impact positif sur l'isolation du bâtiment en été et elle est propice à certaines espèces, comme les papillons, les insectes, etc.

Sur une étanchéité traitée antiracines, un substrat particulier a été mis en place en hiver 2004.

Au printemps 2005, la toiture seraensemencée avec des drageons de sédum (plante grasse herbacée des rocailles et lieux arides) et une sélection de graines de plantes alpines pionnières à fleurs de couleurs variées. La verdure et les premières floraisons apparaîtront dès la période favorable. Ces plantes prospèrent et s'organisent de manière autonome, sans soin particulier.

La Cellule Développement Durable de SIG et le Service de l'Environnement ont également participé au financement de ce projet.

| | |
|---|--------------|
| Participation COGEFé : | 32'000.- CHF |
| Participation Cellule Développement Durable SIG : | 37'000.- CHF |
| Participation Service de l'Environnement SIG : | 10'000.- CHF |

3.5 Mesure No 5 - Organisation d'un appel de projets en relation avec l'écologie du Rhône

Afin d'augmenter son portefeuille de réalisations possibles, le COGEFé a lancé en novembre 2004, un concours de projets originaux visant à améliorer le fonctionnement des écosystèmes du Rhône et de ses affluents.

Les milieux environnementaux, les écoles et notamment les universités romandes ont été sollicités. Un article est paru dans la presse genevoise. La remise des prix s'est opérée le 22 avril 2005.

Budget voté : 10'000.- CHF \pm 20 %

4. BILAN FINANCIER 2004

| Programme 2003 | Budget voté | Dépenses 2003 | Dépenses 2004 | Coût total final |
|-----------------------------|-------------------|------------------|------------------|------------------|
| Radeaux à sternes à Verbois | 40'000.00 | 33'053.80 | 5'467.15 | 38'520.95 |
| Création de biotopes | 30'000.00 | 0.00 | 25'911.50 | 25'911.50 |
| Nettoyage des rives | 30'000.00 | 711.60 | 34'778.60 | 35'490.20 |
| Totaux | 100'000.00 | 33'765.40 | 66'157.25 | 99'922.65 |

| Programme 2004 | Budget voté | Dépenses 2004 |
|-----------------------------|-------------------|------------------|
| Renaturation à Verbois | 100'000.00 | 13'825.25 |
| Adaptation passe à poissons | 30'000.00 | 4'200.00 |
| ASTERS - France voisine | 30'000.00 | 0.00 |
| Végétalisation toiture | 32'000.00 | 32'000.00 |
| Concours | 10'000.00 | 0.00 |
| Totaux | 202'000.00 | 50'025.25 |

A fin 2004, les dépenses prévues pour l'accomplissement des travaux restant à faire s'élèvent à CHF 152'000.--.

Bilan 2004

| Actif | | Passif |
|--|---------|--|
| Solde à nouveau | 196'549 | 116'182 Dépenses |
| Apports provenant des ventes de l'année 2004 | 157'069 | |
| | | 237'436 Dotation du fonds au 31 décembre 2004 |
| | 353'618 | 353'618 |

5. CONCLUSIONS

Ainsi qu'en témoignent les réalisations effectuées et les prochains programmes, l'organisation et les modes de fonctionnement dont le COGEFé s'est doté le rendent capable d'accomplir la mission que l'entreprise lui a assignée.

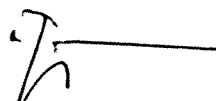
La définition et le suivi des programmes annuels s'opèrent avec un appareil administratif réduit et suivant des procédures que l'on a voulues simples et pragmatiques.

C'est dans le souci de l'intérêt général et avec la volonté affichée d'œuvrer concrètement que chaque membre apporte sa contribution personnelle.

Les processus décisionnels mis en place permettent d'obtenir rapidement le consensus des 3 entités sur les résultats visés et les actions à conduire.



Damien Sidler
Cellule Environnement Rhône
Secrétaire du COGEFé



Christian Grego
Responsable Développement durable SIG
Président du COGEFé